

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2082

7 août 2014

SOMMAIRE

agri.capital Luxembourg S.à r.l.	99890	Kilbroney Finance S.A.	99893
Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l.	99891	La Mondiale Europartner S.A.	99893
Apeiron Advisors S. à r.l.	99928	LDK Solar Europe Holding S.A.	99914
beraten + prüfen lux	99890	Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l.	99934
Bikecourier	99892	LFP S&P Capital IQ Fund	99898
Bolton International Re S.A.	99892	LM1 S.A.	99898
BRGEOF G Debt S.à r.l.	99896	Locke S.A.	99898
CDPS S.A.	99897	Loizelle SA	99898
Cermondo S.à r.l.	99911	L'Olivier S.à r.l.	99893
Coeli Asset Management S.A.	99897	McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l.	99907
Dussmann Catering S.à r.l.	99930	Milet Ditzingen Holdings S.A.	99899
eFront Luxembourg	99891	Silverex Holding S.A.	99895
EIG Sete Holdings S.à r.l.	99896	Simla Trust S.A.	99895
ERE III - No 12 S.à r.l.	99892	SM International Holdings S.à r.l.	99894
Faksimile Club Luxembourg S.à r.l.	99929	Société Financière Robichon S.A.	99895
Firenze Finances	99931	Tamweelview Listed Securities Holdings S. à r. l.	99896
Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste	99897	VTS Group S.A.	99891
Fox Group Holdings S.à r.l.	99892	Web4 S.A.	99890
Go Gusto S.à r.l.	99897	Whitehall Street International Real Estate SCA 2008	99890
Inversiones Sigma S.à r.l.	99917		
JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	99894		
JPMorgan Asset Management Luxem- bourg S.A.	99894		

b + p lux, beraten + prüfen lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 151.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014078838/9.

(140093901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Web4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.478.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014078794/10.

(140092797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Whitehall Street International Real Estate SCA 2008, Société en Commandite par Actions.**Capital social: USD 55.839,99.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 137.241.

Constituée par devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 Avril 2008, acte publié au
Mémorial C no 951

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall Street International Real Estate SCA 2008

Représenté par Whitehall Street International Real Estate 2008 S.à.r.l.

Représenté par Marielle Stijger / Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014078792/15.

(140092340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

agri.capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 28.375,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.384.

Suite aux résolutions des associés en date du 23 mai 2014 de la Société la décision suivante a été prise:

- Nomination de Madame Antonella Graziano, née le 20 janvier 1966 à Orvieto en Italie, avec adresse professionnelle
au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de classe A2 de la Société avec effet immédiat et pour
une durée indéterminée.

Suite aux décisions susmentionnées, le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr. Clemens Hecker, gérant de classe A1;
- Mme Anne-Catherine Grave, gérant de classe A2;
- Mme Antonella Graziano, gérant de classe A2;
- Mr. Anton Daubner, gérant de classe B;
- Mr. Jochen Petersen, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014078837/20.

(140093037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

eFront Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 170.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014078839/11.

(140093874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

VTS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.449.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mme Severine Canova résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 Mai 2014 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, en remplacement de Mme Christelle Ferry

Luxembourg, le 27 Mai 2014.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Severine Canova

Représentant Permanent

Référence de publication: 2014078787/17.

(140092053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.703.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2014:

- M. Ian Kent a démissionné de ses fonctions en tant qu' gérant de la Société en date du 14 mai 2014.
- M. Simon Barnes a démissionné de ses fonctions en tant qu' gérant de la Société en date du 14 mai 2014.
- Nomination de Mme Kathryn O'Sullivan, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 28 juin 1963 à San Jose, CA, Etats-Unis en qualité de gérant avec effet au 14 mai 2014 et pour une durée indéterminée.
- Nomination de M Yves Cheret, résidant professionnellement au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 1^{er} mai 1966 à Eupen, Belgique en qualité de gérant avec effet au 14 mai 2014 et pour une durée indéterminée.
- Nomination de M Frits Carlsen, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 4 septembre 1958 à Copenhagen, Danemark en qualité de gérant avec effet au 14 mai 2014 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Frits Carlsen, gérant
- M. Yves Cheret, gérant
- Mme Kathryn O'Sullivan, gérant
- M. Iain MacLeod, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014078864/26.

(140093031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Bikecourier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 100, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 165.854.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014077481/9.
(140091899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

ERE III - No 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 147.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014079102/10.

(140093768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Bolton International Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 183.351.

Le bilan pour la période du 12 décembre 2013 au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014077484/11.

(140091183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Fox Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.555,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 186.240.

EXTRAIT

Suite à la contribution en nature au compte intitulé «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres», effectuée en date du 3 juin 2014 par Fox Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 183403, à la Société, il résulte que dès lors les vingt mille cinq cent cinquante-cinq (20.555) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont détenues par Fox Holdings S.à r.l., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 juin 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014079134/24.

(140093770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

L'Olivier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 140, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014078496/12.

(140092222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Kilbroney Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.624.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 mai 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que les adresses professionnelles de Monsieur Andrew O'Shea et Madame Mounira Meziadi, administrateurs, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 05 juin 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Kilbroney Finance S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014079267/16.

(140093483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

La Mondiale Europartner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 49.940.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 mai 2014 que Monsieur Jean-Marc Crestani, La Mondiale (représentée par Monsieur Patrick Monteil), La Mondiale Partenaire (représentée par Monsieur Sylvain de Forges), La Mondiale Participations (représentée par Monsieur André Renaudin), Aegon Nederland N.V. (représentée par Monsieur Eric Rutten) et Arial Assurance (représentée par Monsieur Patrice Bonin), ont été reconduits comme administrateurs pour une durée de trois années, jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera, en 2017, sur les comptes de l'exercice 2016.

Il résulte du même procès-verbal que la société Aegon International B.V. (immatriculée au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 27024209 avec siège social sis 50, Aegonplein, 2591 TV, Den Haag, Pays-Bas), a été reconduite comme administrateur pour une durée de trois années, jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera, en 2017, sur les comptes de l'exercice 2016. Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, est nommé représentant permanent Monsieur Bert-Jaap Brons né le 3 juin 1967 à Smalingerland (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 50, Aegonplein, 2591 TV, Den Haag, Pays-Bas, en remplacement de Monsieur Damiaan Jacobovits de Szeged.

Le mandat de Réviseur d'entreprises de la société KPMG Luxembourg S.à r.l. a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du 2 mai 2014 que Monsieur Jean-Marc Crestani a été reconduit comme Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.

Référence de publication: 2014078497/26.

(140092397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

JPMorgan Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 78.396.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 05 Mai 2014

Composition du conseil d'administration

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 Décembre 2014.

- M. Jonathan P. GRIFFIN, Président du Conseil d'Administration, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- M. Jean-Jacques LAVA, Administrateur, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- M. Graham A. GOODHEW, Administrateur, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Certifié conforme

Pour le Conseil d'Administration

Delphine MURIEL

Référence de publication: 2014079256/17.

(140093207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

SM International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 361.702,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.663.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 3 juin 2014:

1. que la démission de M. Mario Cohn en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 avril 2014;
2. que la démission de Mr. Roberto Seddio en tant que gérante de classe B est acceptée avec effet au 3 juin 2014;
3. que M. Erik Johan Cornelis Schoop avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée;
4. que M. Carl Pivert avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 3 juin 2014 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 05 juin 2014.

Référence de publication: 2014079547/18.

(140093683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.452.375,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 36.308.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 05 mai 2014

Composition du Conseil de gérance

L'Associé unique a décidé de reconduire les mandats des gérants suivants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Associés qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 Décembre 2014.

- M. Jonathan P. GRIFFIN, Président du conseil de gérance, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
- M. Graham A. GOODHEW, Gérant, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
- M. Jean-Jacques LAVA, Gérant, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- M. Jean-Christophe EHLINGER, Gérant, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Certifié conforme

Pour le conseil de gérance

Delphine MURIEL

Référence de publication: 2014079254/19.

(140093208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Simla Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.474.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 avril 2014

- La cooptation de Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Fabio GASPERONI, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 11 avril 2014.

Certifié sincère et conforme

SIMLA TRUST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014079544/16.

(140093073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Société Financière Robichon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 84.971.

- Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial, recueil Spécial C n° 521 du 4 avril 2002.

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 22 mai 2014, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- Le siège social de la société SOCIETE FINANCIERE ROBICHON S.A. est transféré du 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, à compter du 22 mai 2014.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Pour la société SOCIETE FINANCIERE ROBICHON S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014079549/16.

(140093321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Silverex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 121.259.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 15 mai 2014 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 15 mai 2014, que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Marie Bettinger et Madame Magali Fetique de leur mandat d'Administrateurs de la Société, avec effet respectif au 15 mai 2014 et 26 mars 2014, et nommer les personnes suivantes en tant que directeurs de la société:

- Marta Basso, née le 30 janvier 1984 à Cittadella (Italie), demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 15 mai 2014, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

- Yannick Monardo, né le 8 janvier 1984 à Saint-Avold (France), demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 26 mars 2014, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2014.

SILVEREX HOLDING S.A.

Référence de publication: 2014079542/22.

(140092984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

BRGEOF G Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 144.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 139.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2014.

Référence de publication: 2014077491/10.

(140092024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

EIG Sete Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 166.120.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 30 juillet 2013:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014077591/16.

(140091831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Tamweelview Listed Securities Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 101.235.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris acte en date du 30 avril 2014:

- de la démission de Monsieur Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki en tant que gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de la démission de Monsieur Hamad Shahwan Surour Shahwan Al Dhaheri en tant que gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de la démission de Monsieur Khaled Mohamed Abul Husain Al Khajeh en tant que gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014.

Il est aussi notifié que:

- Monsieur Mohamed Ahmed Ali Mohamed Awad Al Nuaimi, né le 17 avril 1984 à Al Ain (Emirats Arabes Unis), résidant au 211 Corniche Street, 3600 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée;

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS;
- M. Marcus Jacobus DIJKERMAN;
- M. Ahmed Ali Mohamed Awad AL NUAIMI;
- M. Robert Charles WALKER;
- M. Robert VAN 'T HOEFT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview Listed Securities Holdings S. à r. l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2014079577/28.

(140093691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Coeli Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 175.733.

Les comptes annuels au 13 Février 2013 - 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014077501/10.

(140091410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

CDPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 3, rue de Guirsch.
R.C.S. Luxembourg B 170.087.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014077516/11.

(140091702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2014.

Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste, Fondation.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg G 40.

L'adresse de M. Rafael Jiménez López, Administrateur, est située:

1 Gutrie Street, Londres Chelsea, SW3 6NU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juin 2014.

Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste

Un mandataire

Référence de publication: 2014079149/13.

(140092824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Go Gusto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 303, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 185.707.

Cession de parts du 03.06.2014

Suite à une cession de parts sociales datée du 03.06.2014, Monsieur Elliot Lawrence DREWS, demeurant à L-2221 Luxembourg, 303, rue de Neudorf a cédé quarante (40) parts sociales à

Madame Vesela NIKOLAEVA SAVOVA (ep. DREWS), demeurant à L-2221 Luxembourg, 303, rue de Neudorf.

Suite à cette cession de parts sociales, la répartition des parts sociales de la société à responsabilité limitée «Go Gusto S.à r.l.», avec siège social à L-2212 Luxembourg, 303, rue de Neudorf et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 185.707 est la suivante:

1. - Madame Vesela NIKOLAEVA SAVOVA, ép. DREWS,	255
2. - Monsieur Elliot Lawrence DREWS,	170
3. - Monsieur James Thomas John HOLLAND,	75
Total: five hundred	<u>500</u>

Vesela Nikolaeva Savova

Gérant Unique

Référence de publication: 2014079163/20.

(140093539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

LM1 S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 160.528.

Le Bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014078516/10.

(140092155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Loizelle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 135.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014078522/11.

(140092293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Locke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 68.645.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés le 14 juin 2011 sous le numéro L110091400.05

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014078518/12.

(140092277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

LFP S&P Capital IQ Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 170.917.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 mai 2014

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015:

- * Philippe Lecomte;
- * Pascale Auclair;
- * Andrea Bertocchini;
- * Alain Gerbaldi;
- * Philippe Verdier;
- * Michael Thompson.

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit en tant que de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2014078512/21.

(140092352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Milet Ditzingen Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 187.448.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second of June.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Kim Richard Hyon Kook, senior director, born on May 19, 1964 in Korea, with professional address at Hanwha Investment & Securities, 56 Yeoui-Daero Yeongdeungpo-Gu, Seoul 150-717 Korea,

here represented by Mr. Anthony Thillmany, employee, having his professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on May 29, 2014

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a joint-stock company with the following articles of incorporation:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of Milet Ditzingen Holdings S.A., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) represented by thirtyone thousand (31.000) ordinary shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each and fully paid up.

The shares shall be in registered form only.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per

share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Title III. General meeting of shareholders

Art. 6. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of the month of May of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 8. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 10. Each ordinary share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 11. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the voting capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

Art. 12. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.

Art. 13. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title IV. Management

Art. 14. The Company is managed by a board of directors (hereinafter, the Board of Directors), composed of at least three (3) directors divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Directors" and "Category B

Directors". The director(s) need not be shareholders. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

Art. 15. In dealing with third parties, the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Directors.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director.

The Board of Directors shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 16. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company to one or several director(s) or agent(s) and shall determine the director's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 17. The Board of Directors may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

The Board of Directors may elect a secretary who need not be a director or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) directors. The Board of Directors may validly debate without prior notice if all the directors are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

A director of any category may be represented at the Board of Directors by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Director and one Category B Director, and any decision taken by the Board of Directors shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Director and one Category B Director. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any director at the place indicated in the convening notice.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

Art. 18. The Board of Directors may, in compliance with the applicable provisions of the Law, decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Title V. Audit

Art. 19. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 20. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 22. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders.

At the time of winding up the liquidation of the Company will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Title VIII. General provision

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Ordinary Shares	Subscription price Ordinary Shares	Payment
Mr. Kim Richard Hyon Kook, prenamed	31.000,00	EUR 31.000,00	100% in cash

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2019:

Category A directors:

- Mr. Nam Kiman, company manager, born on February 5, 1978, with professional address at 9/F Taepyeongno Bldg, 310 Taepyeongno 2-ga, Jung gu, Seoul 100-716 Korea;
- Ms. Lim Nahyun, associate, born on August 12, 1986 with professional address at 9/F Taepyeongno Bldg, 310 Taepyeongno 2-ga, Jung gu, Seoul 100-716 Korea.

Category B directors:

- Mr. Graeme James Jenkins, Lawyer, born on October 13, 1977 in Glasgow, United Kingdom, with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Ms. Nahima Bared, banker, born on December 29, 1977 in Thionville, France, with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, 1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as statutory auditor for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2019:

- Audit Conseil Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142685.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Kim Richard Hyon Kook, senior director, né le 16 mai 1964 en Corée, ayant son adresse professionnelle au Hanwha Investment & Securities, 56, Yeoui-Daero Yeongdeungpo-Gu, Seoul 150-717 Corée.

ici représenté par M. Anthony Thillmany, employé, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 29 mai 2014

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Milet Ditzingen Holdings S.A. (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Toutes les actions sont nominatives.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Titre III. Assemblée des actionnaires

Art. 6. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 8. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 9. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 10. Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 11. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social donnant un droit de vote et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

Art. 12. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 13. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre IV. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration), composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B". Le(s) administrateur(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être actionnaires(s). Le(s) administrateur(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

Art. 15. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non, actionnaires ou non.

Art. 16. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateur(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des administrateurs ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 17. Le Conseil d'Administration peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, administrateur ou non, actionnaire ou non.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) administrateurs.

Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les administrateurs un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil d'Administration, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B; et toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être docu-

mentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Art. 18. Le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions applicables de la Loi, peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil d'Administration duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre V. Surveillance

Art. 19. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 22. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les trente et un mille (31.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale, par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions ordinaires	Prix de suscription des actions ordinaires	Payment
Mr. Kim Richard Hyon Kook, prénommé	31.000,00	EUR 31.000,00	100% en numéraire

Le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019:

Administrateurs de catégorie A:

- M. Nam Kiman, company manager, né le 5 Février 1978, ayant son adresse professionnelle au 9/F Taepyeongno Bldg, 310 Taepyeongno 2-ga, Jung gu, Seoul 100-716 Corée.

- Mme Lim Nahyun, associée, née le 12 août 1986 ayant son adresse professionnelle au 9/F Taepyeongno Bldg, 310 Taepyeongno 2-ga, Jung gu, Seoul 100-716 Corée.

Administrateurs de catégorie B:

- Mr. Graeme James Jenkins, Juriste, né le 13 octobre 1977 à Glasgow, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Mme Nahima Bared, banquière, née le 29 décembre 1977 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée commissaire de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019:

- Audit Conseil Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142685.

3. L'adresse du siège social est fixée au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui/celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03/06/2014. Relation: EAC/2014/7743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 juin 2014.

Référence de publication: 2014078547/455.

(140092531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.575,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.844.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

McKey Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seven hundred eighty-seven thousand five hundred seventy-five euro (EUR 787,575.-), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-101.381 (the "Shareholder"),

hereby represented by Solange Wolter, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 April 2014.

The said proxy signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred fifty euro (EUR 12,550.-), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 24 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 338 on 19 February 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-157844 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on the 19 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2511 on 18 October 2011.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred fifty euro (EUR 12,550), represented by five hundred two (502) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to twelve thousand five hundred seventy-five euro (EUR 12,575.-), represented by five hundred three (503) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue one (1) new share, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for this new share at an aggregate issue price of twenty-five euro (EUR 25.-), together with payment of an aggregate share premium of two million seven hundred thirty-nine thousand two hundred eleven euro and ninety-five cents (EUR 2,739,211.95) by McKey Luxembourg S.à r.l. and to accept full payment for this new share, by a contribution in kind.

4. To amend Article five point one (5.1) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the foregoing capital increase.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred fifty euro (EUR 12,550.-), represented by five hundred two (502) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to twelve thousand five hundred seventy-five euro (EUR 12,575.-), represented by five hundred three (503) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mc Key Luxembourg S.à r.l., represented by Solange Wolter,, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for this one (1) new share, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), together with the payment of an aggregate share premium of two million seven hundred thirty-nine thousand two hundred eleven euro and ninety-five cents (EUR 2,739,211.95) on this share, by a contribution in kind consisting of three hundred twenty thousand (320,000) units held by the Subscriber in McKey Korea LLC, a limited liability company incorporated and existing under Korean law, with registered office at 121, Sandan-Gil, Jeonui-Myeon, Sejong, Shungchongnam-Do, 339853 South Korea (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of two million seven hundred thirty-nine thousand two hundred thirty-six euro and ninety-five cents (EUR 2,739,236.95).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value of the one (1) share, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), to be issued together with the payment of a total share premium of two million seven hundred thirty-nine thousand two hundred eleven euro and ninety-five cents (EUR 2,739,211.95)."

The Report, which after being signed "ne varietur" by the Subscriber, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share to the Subscriber.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend Article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital increase.

As a consequence, Article 5.1 will from now on read as follows:

Art. 5.1. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred seventy-five euro (EUR 12,575.-), represented by five hundred three (503) shares in registered form, with a nominal value of the twenty-five euro (EUR 25,-) each., all subscribed and fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person, and in case of divergence between the English and the French Text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize avril.

Par- devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

McKey Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 787.575,-), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 101.381 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 avril 2014.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associée de McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550,-), dont le siège social est au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 338 du 19 février 2011 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.844 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, le 19 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2511 du 18 octobre 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550,-), représenté par cinq cent deux (502) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, à douze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 12.575,-), représenté par cinq cent trois (503) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale pour un prix d'émission total de vingt-cinq euro (EUR 25,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions sept cent trente-neuf mille deux cent

onze euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 2.739.211,95) par McKey Luxembourg S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4. Modification de l'article cinq point un (5.1) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550,-), représenté par cinq cent deux (502) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à douze mille cinq cent soixante-quinze euro (EUR 12.575,-), représenté par cinq cent trois (503) parts sociales, avec une valeur nominale de de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'émettre une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu McKey Luxembourg S.à r.l., ici représentée par Solange Wolter, prénommée, en vertu d'une procuration donnée comme indiqué ci-avant (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle, d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) par part sociale, à un prix d'émission total de vingt-cinq euro (EUR 25,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions sept cent trente-neuf mille deux cent onze euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 2.739.211,95) par un apport en nature consistant en trois cent vingt mille (320.000) parts sociales détenues par le Souscripteur dans McKey Korea LLC, une société régie par les lois de la République de Corée, ayant son siège social au 121, Sandan-Gil, Jeonui-Myeon, Sejong, Shungchongnam-Do, 339853 République de Corée (l'«Apport»).

L'Apport représente un apport d'un montant total de deux millions sept cent trente-neuf mille deux cent trente-six euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 2.739.236,95).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de une (1) part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à émettre ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de deux millions sept cent trente-neuf mille deux cent onze euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 2.739.211,95).»

Le Rapport, qui après avoir signé ne varietur par le Souscripteur, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) nouvelle part sociale au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

L'article 5.1 aura désormais la teneur suivante:

Art. 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent soixante-quinze (EUR 12.575,-), représenté par cinq cent trois (503) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société rachèterait à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable à la Société en raison du présente acte sont évalués à EUR 3.500,-

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. Relation: LAC/2014/19375. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014078535/200.

(140092283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Cermondo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 187.482.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn,

Den fünfzehnten Mai,

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Sind erschienen:

1. Herr Ricardo CASTELLANOS MUNOZ, Geschäftsführer, geboren am 8 Mai 1949 in Moron De La Frontera (Spanien) wohnhaft in E- 12 530 Burriana (Spanien), C. Europa 11 P06 B,

2. Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes LLH INVEST S.A. mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B178 400,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die Notarin Blanche MOUTRIER, mit dem Amtswohnsitz in Esch/Alzette, am 2. Juli 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2043 vom 22 August 2013,

hier vertreten gemäss Artikel 13 der Satzung durch zwei Verwaltungsratsmitglieder:

1. Herrn Johannes FRIEDRICH, Jurist, geboren am 13. Juni 1963 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54292 Trier (Deutschland), Dagobertstrasse 2,

2. Frau Anja FRIEDRICH, geborene SCHOLTEN Bankkauffrau, geboren am 12. August 1968 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54292 Trier (Deutschland), Dagobertstrasse 2.

Welcher Kompargenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von Ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Kompargenten gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter, die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmanggesellschaft werden um dann wieder durch Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Fliesen, Platten und Sanitär jeglicher Art einschliesslich Zubehör. Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, sich an ihnen beteiligen und ihre Geschäfte führen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „Cermondo S.à r.l.“.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €), und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- €) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) an die Aktiengesellschaft LLH Invest S.A., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle, sechzig Anteile	60
2) an Herrn Ricardo CASTELLANOS MUNOZ, Geschäftsführer, wohnhaft in EBurriana (Spanien), C. Europa 11 P06 B, vierzig Anteile	40
Total: einhundert Anteile	100.

Alle Anteile wurden voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt so, dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Falls die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter zählt, so hat dieser alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das bloße Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle eines alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist immer die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder der zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehnten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiben.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

3. Für Statutenänderungen sind die in Artikel 199 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgelegten Mehrheiten erforderlich.

4. Jeder Gesellschafter hat so viel Stimmen wie er Gesellschafts- anteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar - Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2014.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendeinhundert Euro (1.100.- €) geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann erklären die alleinigen Gesellschafter, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle, festgesetzt.

2) a) Herr Johannes FRIEDRICH, Jurist, geboren am 13. Juni 1963 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54292 Trier, Dagobertstrasse 2, und

b) Herr Ricardo CASTELLANOS MUNOZ, Geschäftsführer, geboren am 8 Mai 1949 in Moron De La Frontera (Spanien) wohnhaft in E- 12 530 Burriana (Spanien), C. Europa 11 P06 B,
werden auf unbestimmte Dauer zu den Geschäftsführern der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Cermondo S.à r.l.“ ernannt.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen rechtsverbindlich durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt, Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, hat derselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. CASTELLANOS MUNOZ, J. FRIEDRICH, A. FRIEDRICH geb. SCHOLTEN, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mai 2014. Relation: GRE/2014/1963. Reçu soixante-quinze euros.75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, sowie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 04. Mai 2014.

J. CASTEL.

Der Notar

Référence de publication: 2014078968/170.

(140093268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

LDK Solar Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 144.663.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-sixth day of May

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "LDK SOLAR EUROPE HOLDING S.A.", a société anonyme having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated under the denomination MADA CAPITAL S.A. pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, dated 12 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 511 of 10 March 2009 and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.663 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN prenamed, dated 24 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2303 of 28 September 2011.

The meeting was opened by Mr Benoit TASSIGNY, employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Kim REISCH, employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The meeting elected as scrutineer Mr Benoit TASSIGNY prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) To record that the company has only one shareholder.
- 2) To accept the resignation of Ms Chantal Mathu as B director of the company;
- 3) To accept the resignation of "FIN-CONTROLE S.A." as statutory auditor of the company;
- 4) To appoint Mr Fabio Gasperoni, as category B director of the company,
- 5) To appoint CAC Services S.A. as statutory auditor of the company;
- 6) To transfer the registered office from Luxembourg to the municipality of Mamer;
- 7) Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to record that the company has only one shareholder.

Second resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Ms Chantal Mathu as B director, and to give her discharge for the exercise of her mandate till today.

Third resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of "FINCONTROLE S.A." as auditor of the company, and to give it discharge for the exercise of its mandate till today.

Forth resolution

The general meeting resolves to appoint Mr Fabio GASPERONI, employee, born in Rome on August 4, 1978, residing professionally in L-8308 Capellen, Municipality of Mamer, 89B, Rue Pafebruch, until the general meeting of the company of the year 2014.

Fifth resolution

The general meeting resolves to appoint CAC Service SA having its registered office at Elvira Mendez St. & Via España 122, Delta Tower, Panama City, Republic of Panama, Commercial Register of Panama N° 760915 as auditor of the Company,

until the general meeting of the company of the year 2014.

Sixth resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the company from 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, to 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg.

Seventh resolution

The general meeting resolves to amend accordingly article 2.1 and 2.2 of the articles of association which will be read as follows:

“ **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.”

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE.

LE VINGT-SIX MAI.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LDK SOLAR EUROPE HOLDING S.A.", ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée sous la dénomination MADYA CAPITAL S.A. suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2009,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 511 du 10 mars 2009 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 144.663 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN prénommée, en date du 24 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2303 du 28 septembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert,

qui désigne comme secrétaire Madame Kim REISCH, employée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit TASSIGNY, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Déclarer que la société est composée d'un seul actionnaire.
- 2) Accepter la démission de Madame Chantal Mathu en qualité d'administrateur B de la société.
- 3) Accepter la démission de FIN-CONTROLE S.A. en qualité de commissaire aux comptes de la société.
- 4) Confirmer Mr Fabio Gasperoni, en qualité de nouvel administrateur de catégorie B de la société.
- 5) Nommer CAC Services S.A. en qualité de nouveau commissaire aux comptes de la société.
- 6) Transfert du siège social de Luxembourg vers la Commune de Mamer.
- 7) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend note que la société est composée d'un seul actionnaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Chantal MATHU en sa qualité d'administrateur B de la société et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de FIN-CONTROLE S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la société et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Fabio GASPERONI, employé, né à Rome le 4 août 1978, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, Commune de Mamer, 89B, Rue Pafebruch, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer CAC Service SA ayant son siège social à Elvira Mendez St. & Via España 122, Delta Tower, Panama City, République du Panama, inscrite au registre de Panama sous le numéro 760.915 en tant que commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg vers L-8308 Capellen, Commune de Mamer, 89B, Rue Pafebruch.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence les articles 2.1 et 2.2 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Mamer par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire du comparant ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mai 2014. Relation: RED/2014/1171. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 juin 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014078508/147.

(140092560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Inversiones Sigma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 187.478.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of December,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Manuel Valls Biosca, with Spanish identity card number 77079040Z, residing at calle Rio de Oro, 21 (08034), Barcelona, Spain

Ms. Marta Valls Biosca, with Spanish identity card number 77078925Z, residing at calle Girona, 32 (08700), Igualada, Barcelona, Spain

Ms. Gloria Valls Biosca, with Spanish identity card number 46113764Y, residing at Rambla San Fernando, 44 (08700), Igualada, Barcelona, Spain

Ms. Clara Valls Biosca, with Spanish identity card number 46113765F, residing at calle Canada, 80 (08173), San Cugat del Valles, Barcelona, Spain

as full owner each one of them of 25 percent (together, 100 per cent) of the share capital of Inversiones Sigma, S.A., a company incorporated and existing under the laws of Panama, Republic of Panama ("the Company")

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that one thousand and two hundred (1,200) shares par value of twenty euros (EUR 20) each of Inversiones Sigma S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Panama, Republic of Panama, with statutory seat in Calle 50, Panama, Republic of Panama and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and Industry of Panama under number 461326 (the Company) representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. the appearing parties are all the shareholders (the Shareholders) of the Company.

III. by written resolutions adopted by the general meeting of the shareholders of the Company on November 13, 2013, copy of which shall remain annexed to the present deed, it was resolved to transfer the Company's seat from Panama to the Grand Duchy of Luxembourg and to take the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), in accordance with the National Ordinance on the Transfer of the Corporate Seat to Third Countries, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Republic of Panama to give effect to that resolution have been duly performed.

IV. it results from the interim balance sheet of the Company as at November 30, 2013 and the power of attorney that the net asset value of the Company as of the date hereof correspond at least to the value of the share capital of the Company and that since the date of the interim balance sheet no material changes had occurred which would have depreciated the value of the Company (copies of said interim balance sheet after having been signed ‘ne varietur’ by the proxy holder on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities).

V. the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the statutory seat and central administration of the Company from Panama, Republic of Panama to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance in Luxembourg;

2. Acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the statutory seat and central administration of the Company to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and acknowledgement that the Company would continue as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Inversiones Sigma S.à r.l.;

3. Approval of the interim balance sheet of the Company as at November 30, 2013;

4. Amendment complete restatement of the Company’s articles of incorporation, including among others reduction of the Share Capital of the Company to EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred) so as to conform it to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

5. Acknowledgment of the resignation of Mr. Luis Alberto Rodriguez, Ms. Omaira Cordoba and Mr. Luis Antonio Gordillo as directors and officers of the Company, effective as of the date hereof, and granting of full discharge for the performance of their duties as directors and officers of the Company;

6. Appointment of Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. a Luxembourg company having its registered office at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 58628 and Mr. Pierre Laloyaux, residing professionally at 2 rue des Dahlias, L-1411 as managers of the Company for an unlimited duration effective as of the date hereof

7. Establishment of the registered office and central administration of the Company in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

8. Granting of power of attorney; and

9. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party requested the undersigned notary to record the following unanimous resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the statutory seat and central administration of the Company from Panama to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Shareholders further declare that all formalities required under the laws of the Panama to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the statutory seat and central administration of the Company to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and acknowledges that the Company would continue as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Inversiones Sigma S.à r.l..

Third resolution

The Shareholders approve the interim balance sheet of the Company as at November 30, 2013.

Fourth resolution

As a result of the before going resolutions, the Shareholders resolve to amend and completely restate the articles of incorporation of the Company so as to conform them to the Law.

The restated articles of incorporation of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Inversiones Sigma S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other

location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by 500 (five hundred) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up. The former capital was twenty-four thousand euros (EUR 24,000.-) The remaining amount of EUR 11,500.- (eleven thousand five hundred euros) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The Managers need not be shareholders.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented except in case of Major Decisions (as defined hereunder) where the prior approval of the general meeting of shareholders is required. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) The following decisions (Major Decisions) require the prior approval of the general meeting of the shareholders to be validly adopted:

- a. An agreement on the sale or disposal of all or substantially all of the assets or shares of the Company;
- b. The listing or public offering (upon conversion) on any securities exchange of the shares of the Company
- c. Any action (including a proposal to the general meeting of shareholders to take resolutions for the same purpose) an effect of which is to change either the form or the jurisdiction of formation of the Company.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound toward third parties in all matters by the sole manager, or if there are more than one manager, by the joint signature of two managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager except in case of Major Decisions where the prior approval of the general meeting of shareholders is required.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law but, for the avoidance of doubts and to the extent permitted by the Law, shall be held liable for any liability arising out of or resulting from manager's gross negligence, willful misconduct, misrepresentation of facts or fraud relating to the management of the Company.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Fifth resolution

The Shareholders resolve (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Mr. Luis Alberto Rodriguez, Ms. Omaira Cordoba and Mr. Luis Antonio Gordillo as directors and officers of the Company and (ii) to grant them full discharge for the performance of its mandate from the date of its appointment until the date of its resignation.

The Shareholders resolve to appoint in replacement Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. a Luxembourg company having its registered office at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 58628 and Mr. Pierre Laloyaux, residing professionally at 2 rue des Dahlias, L-1411 as managers of the Company for an unlimited duration effective as of the date hereof.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to establish the registered office, the principal establishment and central administration of the Company at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg as of today.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Mr. Manuel Valls Biosca, titulaire de la carte d'identité espagnole no. 77079040Z, et résidant à calle Rio de Oro, 21 (08034), Barcelone, Espagne;
- Mme. Marta Valls Biosca, titulaire de la carte d'identité espagnole no 77078925Z, et résidant à calle Girona, 32 (08700), Igualada, Barcelone, Espagne;
- Mme. Gloria Valls Biosca, titulaire de la carte d'identité espagnole no 46113764Y, résidant à Rambla San Fernando, 44 (08700), Igualada, Barcelone, Espagne;
- Mme. Clara Valls Biosca, titulaire de la carte d'identité espagnole 46113765F, résidant à calle Canada, 80 (08173), San Cugat del Valles, Barcelone, Espagne

Chacun possédant 25 pour cent (ensemble, 100 pour cent) du capital social de Inversiones Sigma, S.A., une société existant sous la loi du Panama ("la Société")

Ici représentés par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que mille deux cent (1,200) actions ayant une valeur nominale de - vingt euros (EUR 20,-) chacune de Inversiones Sigma, S.A., une société anonyme, constituée selon les lois de la République du Panama, avec siège social à Panama et ayant son adresse professionnelle à Calle 50, Panama, République du Panama, immatriculée au Registre de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Panama, République du Panama, sous le numéro 461326 (la Société) représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. les parties comparantes constituent tous les associés (les Associés) de la Société.

III. par résolutions écrites valablement adoptées par l'assemblée générale des Associés de la Société le 13 Novembre 2013, dont une copie restera annexée au présent acte, il a été décidé de transférer le siège de la Société de la République du Panama au Grand-duché du Luxembourg, et de prendre la forme d'une société à responsabilité limitée, conformément à l'Ordonnance Nationale sur le Transfert du Siège Social aux Pays Tiers, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises selon les lois du Panama afin d'appliquer cette décision ont été dûment accomplies.

IV. qu'il ressort d'un bilan de la Société daté du 30 Novembre 2013 et de la procuration qu'à compter de la date des présentes, la valeur d'inventaire nette de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société, et que depuis l'évaluation, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de la Société ne s'est produit. (des copies de ce bilan, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'associé et du notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.)

V. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société du Panama, République du Panama à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Acceptation de la nationalité luxembourgeoise suite au transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société au Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et prise d'acte que la Société continuerait en tant que société à responsabilité limitée sous la dénomination de Inversiones Sigma S.à r.l.;

3. Approbation du bilan intérimaire de la Société au 30 Novembre 2013;

4. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société, en ce compris, entre autres, la réduction du capital social à EUR 12,500 (douze mille cinq cent euros) afin de le rendre conforme aux lois luxembourgeoises suite au fait que la Société devienne une société régie par la loi luxembourgeoise soumise à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié (la Loi)

5. Prise d'acte de la démission de Mr. Luis Alberto Rodriguez, Ms. Omaira Cordoba and Mr. Luis Antonio Gordillo. en tant qu'administrateurs-gérants de la Société, en vigueur à compter de la date des présentes, et pleine décharge accordée pour l'exécution de leurs fonctions en tant qu'administrateurs gérants de la Société.

6. Nomination de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et Société, Luxembourg sous le numéro B 58628 and Mr. Pierre Laloyaux, résidant professionnellement au 2 rue des Dahlias, L-1411 en tant que Gérants de la Société pour une durée indéterminée en vigueur à la date des présentes;

7. Etablissement du siège social et de l'administration sociale de la Société à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

8. Octroi de la procuration; et

9. Divers.

Sur ce, les parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident d'approuver le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société du Panama, République du Panama à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Les Associés déclarent par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois du Panama en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter la nationalité luxembourgeoise suite au transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société au Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et prend acte que la Société continuerait sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Inversiones Sigma S.à r.l."

Troisième résolution

Les Associés approuvent le bilan intérimaire de la Société au 30 Novembre 2013.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes à la Loi.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La dénomination de la Société est "Inversiones Sigma S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

17.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations., La société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange,, ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et, de manière plus générale, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute entreprise ou société. De plus, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

17.2. La Société peut emprunter sous toute forme que ce soit, excepté par le biais d'une offre publique. Elle peut procéder uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre,, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature Elle peut prêter des fonds, en ce compris, notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. Elle peut aussi donner des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et généralement, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

17.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

17.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

17.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq-cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500), parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Le capital initial était de EUR 24,000 (vingt quatre mille euros). Le montant restant de EUR 11,500.- (onze mille cinq cent euros). est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société

17.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6 Parts sociales.

0.1. Les parts sociales sont indivisibles, et la Société ne reconnaît qu'un seul (1) propriétaire par part sociale.

0.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

0.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

0.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales, à condition d'avoir des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif par une résolution des associés.

Art. 8 Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (Le Conseil).

8.1. Pouvoirs du Conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents,, pour des tâches spécifiques,

8.2. Procédure

(i) Le conseil de gérance se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe est à Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion du conseil de gérance.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour les réunions qui sont tenues en lieux et heures indiqués dans un calendrier adopté préalablement par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sauf dans le cas des Décisions Principales (tel que défini ci-dessous) où le consentement préalable de l'assemblée générale des associés est exigé. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Les décisions suivantes (Décisions Principales) requièrent l'accord préalable de l'assemblée générale des associés pour être valablement adoptées:

- a. Un contrat concernant la vente ou la cession de la totalité ou d'une partie des actifs ou parts sociales de la Société;
- b. la cotation ou l'offre publique (dès la conversion) de garanties en échange des parts sociales de la Société.
- c. Toute action (y compris une proposition à l'assemblée générale des associés de prendre des résolutions qui ont pour objet le même objet), dont l'effet est de changer soit la forme soit la juridiction de la formation de la Société.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par le gérant unique ou s'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

(ii) La Société est aussi engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toutes les références dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doivent être considérées, le cas échéant, comme des références au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique de sauf dans le cas des Décisions Principales où une approbation préalable de l'assemblée générale des associés est requise.

9.3 La Société est aussi engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi, mais, en tout état de cause et dans la mesure permise par la Loi, ils seront tenus responsables pour toute responsabilité qui naîtrait ou serait générée par une faute lourde de leur part, mauvaise conduite délibérée, présentation erronée des faits ou fraude relative à la gestion de la Société.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par le biais de résolutions circulaires (les Résolutions circulaires des Associés).

(ii) Lorsque des résolutions doivent être adoptées par le biais de Résolutions circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées à une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit sur initiative de tout gérants ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite de toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence lorsque la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, alors l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner procuration écrite à toute autre personne, associé ou autre, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les Résolutions à adopter en Assemblées Générales ou par le biais de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou lors de la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième Assemblée Générale ou consultés une deuxième fois, et les résolutions sont adoptées à la deuxième

Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la portion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins trois quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société requiert le consentement unanime des associés.

Art. 12 Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tout les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de l'associé.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans les procès verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social de la Société commencera le premier (1) janvier et se terminera le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil, prépare le bilan et le compte de résultats de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant ou des gérants, et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle ou par le biais de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Dans les cas prévus par la Loi, les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprise,, le cas échéant, et déterminent leur nombre et rémunération ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

17.1. Un montant égal à cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

17.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

17.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit les comptes intérimaires;

(ii) Les comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et d'autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant devant être distribué ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) Le Conseil doit prendre la décision de distribuer des acomptes sur dividendes dans les deux (2) mois à compter de la date des comptes intérimaires;

(iv) Les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) Si les acomptes sur dividendes payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou deux liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation, et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs ont les pleins pouvoirs pour réaliser les actifs de la Société et payer ses dettes.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions circulaires de Gérants et des Associés peuvent être envoyées, par écrit, par fax, e-mail ou toute autre forme de communication électronique.

17.2. Les procurations sont accordées par les moyens décrits ci-dessus. Des procurations liées aux réunions du Conseil peuvent aussi être accordées par un gérant, conformément à ces conditions pouvant être acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être considérées comme équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, les résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou les Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur une ou plusieurs copies du même document, qui ensemble constituent un seul et même document.

17.4. Tous les points qui ne sont pas expressément régis par les présents Statuts sont déterminés conformément à la loi applicable et sous réserve de toute disposition légale d'ordre public à tout accord conclu par les associés de temps à autre.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2014.

Cinquième résolution

Les Associés décident (i) de prendre acte de la démission, en vigueur à la date du présent acte, de la Luis Alberto Rodriguez, Ms. Omaira Cordoba and Mr. Luis Antonio Gordillo en qualité d'administrateur-gérant de la Société et (ii) d'accorder pleine décharge pour l'exécution de son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Les Associés décident de nommer en remplacement, la Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et Société, Luxembourg sous le numéro B 58628 and Mr. Pierre Laloyaux, résidant professionnellement au 2 rue des Dahlias, L-1411 en tant que Gérants de la Société avec effet à la date des présentes et pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

Les Associés décident d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, avec effet immédiat.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014079217/630.

(140093213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Apeiron Advisors S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.911.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014078197/10.

(140092482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Faksimile Club Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9191 Windhof, 13, Hënneschtgaass.

R.C.S. Luxembourg B 184.723.

Im Jahre zweitausend und vierzehn, am dreiundzwanzigsten Tag des Monats Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- Herr Iosif TILENTZIDIS, Geschäftsmann, geboren am 18. April 1960 in Nikopolis (Griechenland), wohnhaft in L-9191 Welscheid, Windhof, hier vertreten durch Herrn André SASSEL, Geschäftsmann, geschäftlich wohnhaft in L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume. auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die erschienene Partei, vorbenannt, ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Faksimile Club Luxembourg S.à r.l.“, société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-9361 Brandenbourg, 13, Hënneschtgaass, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B mit der Nummer B 184.723, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Edouard Delosch, mit Amtssitz in Diekirch, am 20. Januar 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1115 vom 2. Mai 2014. Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem noch nicht abgeändert.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundert vierundzwanzig Euro (EUR 124,-), alle der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Faksimile Club Luxembourg S.à r.l. (der „Alleiniger Gesellschafter“), vorbenannt, zugeteilt.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

Der Alleinige Gesellschafter, handelnd in der oben genannten Eigenschaft, erklärt vollständig über die Beschlüsse unterrichtet zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-9361 Brandenbourg, 13, Hënneschtgaass, nach L-9191 Welscheid, Windhof.

2. Abänderung von Artikel 3, Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft, um sie dem obigen Beschluss anzupassen;

3. Abänderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft, wie folgend:

„Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Büchern, Edelsteinen und Schmuck aller Art sowie der Handel im Allgemeinen.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.“

4. Sonstiges

III. Alsdann ersucht der alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, zu beurkunden, wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt einstimmig den Gesellschaftssitz von L-9361 Brandenbourg, 13, Hënneschtgaass, nach L-9191 Welscheid, Windhof zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Gemäß dem vorerwähnten Beschluss wird Artikel 3, Absatz 1 der Satzung wie folgt abgeändert:

Art. 3. „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Bourscheid und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.“

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt in Artikel 4, Absatz 1, einen Satzteil hinzuzufügen „, sowie der Handel im Allgemeinen“.

Somit erhält Artikel 4 der Satzung künftig folgenden Wortlaut:

Art. 4. „Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Büchern, Edelsteinen und Schmuck aller Art sowie der Handel im Allgemeinen.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.“

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Diekirch, Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet

Gezeichnet: A. SASSEL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 mai 2014. Relation: DIE/2014/6673. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 02 Juni 2014.

Référence de publication: 2014079121/94.

(140093327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Dussmann Catering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 164.679.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Pour les gérants

Par mandat

Me Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2014078344/13.

(140092557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2014.

Firenze Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 34, Route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 187.503.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de

A comparu:

Madame Corinne ASPERTI, gérante de société, née le 06 avril 1968 à Villeneuve sur lot (France), demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 34, route de Luxembourg,
agissant en son nom personnel.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, à requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «FIRENZE FINANCES» (la «Société»), société anonyme.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Bertrange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée"). Pour cet article, une société est considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la Société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, la mise en location et l'administration de biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000.- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310.- EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Sous réserve de l'alinéa 2 ci-dessous, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

L'acquisition, l'aliénation, le transfert, l'apport, l'échange et toutes opérations de disposition généralement quelconques de toute participation prise ou à prendre par la société requiert une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité absolue de toutes les actions émises par la société.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante Madame Corinne ASPERTI, préqualifiée, déclare souscrire à toutes les actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.200.-Eur.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui de commissaire aux comptes à un.

2. A été appelée aux fonctions d'administrateur:

Madame Corinne ASPERTI, gérante de société, née le 06 avril 1968 à Villeneuve sur lot (France), demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 34, route de Luxembourg,

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme «FINPART S.A.», ayant ses bureaux à L-3961 Ehlinge/Mess, 7A, Am Brill, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B92961

4. L'adresse de la Société est fixée à L-8077 Bertrange, 34, Route de Luxembourg

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: ASPERTI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03/06/2014. Relation: EAC/2014/7669. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 juin 2014.

Référence de publication: 2014079144/189.

(140093609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.

Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.128.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of May.

Before Us, Maître notary Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Leggett & Platt Europe Finance SCS, a limited partnership (société en commandite simple) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.615 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of proxy under private seal given on 21 May 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 28 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1023 of 13 October 2004, with a corporate capital of two hundred and four million two hundred and forty-eight thousand one hundred United States Dollars (USD 204,248,100.-), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 102.128.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of 22 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 780 of 21 April 2011.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions and made the following declarations:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of six million nine hundred and fifty-seven thousand United States Dollars (USD 6,957,000.-), so as to raise it from its current amount of two hundred and four million two hundred and forty-eight thousand one hundred United States Dollars (USD 204,248,100.-), to two hundred and eleven million two hundred and five thousand one hundred United States Dollars (USD 211,205,100.-) by the issue of sixty-nine thousand five hundred and seventy (69,570) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollar (USD 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

Subscription / Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to sixty-nine thousand five hundred and seventy (69,570) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay the nominal value of such shares together with a share premium of two hundred fifty United States Dollars (USD 250) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of the sole existing share in the share capital of L&P Automotive Europe GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Frankenstr. 150A, 90461 Nürnberg (Germany) and registered with the trade and companies register of Nürnberg (Germany) under number HRB 23766 (the "Share") of a book value of six million nine hundred and fifty-seven thousand two hundred and fifty United States Dollars (USD 6,957,250.-).

The Sole Shareholder further declared that there exist no impediment to the free transferability of the Share to the Company without restriction or limitation and that all notifications, registrations or other formalities necessary to transfer the Share to the Company will be performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 8, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at two hundred and eleven million two hundred and five thousand one hundred United States Dollars (USD 211,205,100.-) represented by two million one hundred and twelve thousand fifty-one (2,112,051) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand seven hundred euro (EUR 3,700).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois mai.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Leggett & Platt Europe Finance SCS, une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.615 (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 mai 2014,

qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 28 juin 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1023, du 13 octobre 2014, ayant un capital social de deux cent quatre millions deux cent quarante-huit mille cent dollars

américains (USD 204.248.100.-), ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.128.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 780 du 21 avril 2011.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions neuf cent cinquante-sept mille dollars américains (USD 6.957.000.-), afin d'augmenter son montant actuel de deux cent quatre millions deux cent quarante-huit mille cent dollars américains (USD 204.248.100.-) à un montant de deux cent onze millions deux cent cinq mille cent dollars américains (USD 211.205.100.-), par l'émission de soixante-neuf mille cinq cent soixante-dix (69.570) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclara souscrire à soixante-neuf mille cinq cent soixante-dix (69.570) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de deux cent cinquante dollars américains (USD 250) par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en la seule part sociale détenue par L&P Automotive Europe GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée selon les lois allemandes, ayant son siège social au Frankenstr. 150A, 90461 Nürember, Allemagne et enregistrée au registre de Nüremberg (Allemagne) sous le numéro HRB 23766 (la «Part Sociale») d'une valeur comptable de six millions neuf cent cinquante-sept mille deux cent cinquante dollars américains (USD 6.957.250.-).

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Part Sociale, et que des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Part Sociale à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décida de modifier l'article 8, paragraphe 1, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent onze millions deux cent cinq mille cent dollars américains (USD 211.205.100.-), divisé en deux millions cent douze mille cinquante-et-une (2.112.051) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille sept cents euros (EUR 3.700).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 mai 2014. REM/2014/1151. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014079277/125.

(140092964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2014.